



Traité 'Houlin

Michna 7 - Chapitre 3

וּבְחֻגֵּי, כָּל שֵׁשׁ לוֹ אַרְבַּע רַגְלִים,
וְאַרְבַּע כְּנָפִים,
וְקַרְסָלִים,
וְכַנְפֵּי חוּפִין אֶת רֶבּוֹ;
רַבִּי יוֹסִי אוֹמֵר:
וְשֵׁמוֹ חֻגָּב.
וּבְדָגִים, כָּל שֵׁשׁ לוֹ סַנְפִיר וְקַשְׁקֶשֶׁת.
רַבִּי יְהוּדָה אוֹמֵר:
שְׁנֵי קַשְׁקֵשִׁין וְסַנְפִיר אֶחָד.
וְאִלוֹ הֵן קַשְׁקֵשִׁין,
הַקְּבוּעִין בּוֹ;
וְסַנְפִירֵין,
הַפּוֹרֵחַ בָּהֶן:

Et en ce qui concerne les sauterelles, (dont les signes ne sont pas non plus mentionnés dans la Torah, les Sages ont déclaré) : Toute [sauterelle] qui a quatre pattes, quatre ailes et [deux pattes saltatrices supplémentaires], et dont les ailes couvrent la majeure partie de son [corps, est permise]. Rabbi Yossé dit : Et [cela ne s'applique que si le] nom de son espèce est sauterelle ('hagav).

Et en ce qui concerne le poisson, (les signes sont explicitement énoncés dans la Torah) : Tout poisson qui a une nageoire et une écaille est permis ; Rabbi Yehouda dit : Deux écailles et une nageoire. Et voici ce que sont des écailles (qasqassim) : Celles qui sont fixées à son corps ; et les nageoires (snapirim) sont celles avec lesquelles le poisson nage.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions